

Règlement matériel du Rugby à 13 Fauteuil

Saison 2011-2012

Ces propositions visent à :

- Améliorer les conditions sécuritaires de la pratique
- Permettre l'émergence d'une réflexion chez les fabricants de fauteuils sportifs sur la pratique
- Faciliter la réflexion des nouvelles équipes sur l'investissement en matériel
- Renforcer l'égalité des chances entre joueurs handicapés et joueurs valides
- Améliorer la visibilité de la pratique pour le public

A. EQUIPEMENT DU JOUEUR

La tenue personnelle du joueur

1. Chaque joueur (titulaire ou remplaçant) doit obligatoirement porter des chaussures de sport.
2. Les joueurs peuvent porter un pantalon de survêtement ou un short, selon leur convenance.

Le maillot

1. Tous les joueurs de champ d'une équipe doivent porter le même maillot (couleur et motifs).
2. Les maillots ne doivent pas être trop amples pour éviter les saisies au moment de l'arrachage du foulard.
3. La tenue d'une équipe doit se distinguer clairement au niveau des couleurs et des motifs de la tenue de l'équipe adverse.
4. Les maillots doivent porter des numéros mesurant au moins 15 centimètres de haut côté dos et, si possible, un rappel de 8 centimètres côté poitrine (facultatif).
5. La couleur des chiffres doit clairement contraster avec la couleur et le motif du maillot.
6. Chaque maillot doit comporter une seule partie velcro (scratch) « douce » cousue à la hauteur du haut de l'épaule (articulation acromio-claviculaire), sur chaque bras, soit 2 velcros par maillot.
7. Ce velcro « doux » doit mesurer 8 cm X 5 cm maximum.

Le foulard

1. Le foulard, aussi appelé « flag » ou « tag », doit mesurer 30 cm X 5 cm avec une seule partie interne en velcro (scratch) ne dépassant pas 2 cm de large et 4 cm de long maximum.
2. Il ne peut y avoir qu'une seule bande velcro par foulard.
3. La couleur des foulards ne doit pas se confondre significativement avec celle des maillots.
4. Il est interdit de recouvrir les foulards d'une substance adhésive ou collante (résine, scotch...).

B. LE FAUTEUIL ROULANT

Le fauteuil doit être l'objet d'une attention particulière, il est considéré comme partie intégrante du joueur.

Etant donné qu'il n'existe pas encore de fauteuils spécifiques au rugby à XIII, les fauteuils adaptés pour la pratique du basket-ball ou du rugby-fauteuil sont autorisés pour la pratique, à condition de ne présenter aucun risque pour la santé des joueurs.

L'arbitre devra vérifier, en présence des entraîneurs de chaque équipe, les fauteuils de chaque joueur des 2 équipes et s'assurer qu'aucun ne présente de risques pour la santé des joueurs.

Cependant, quelques points réglementaires doivent être respectés :

- **Grandes roues et mains-courantes**

1. Le fauteuil doit comporter une main courante sur chacune des deux grandes roues.
2. Le diamètre maximum des deux grandes roues est de 660 mm maximum, pneus gonflés (basket : 690 mm maxi).

- **Petites roues**

1. Les fauteuils à quatre, cinq et six roues sont autorisés mais au moins une roue stabilisatrice arrière est obligatoire afin d'éviter les chutes.
2. La ou les roue(s) arrière(s) ne doivent pas dépasser le plan vertical des grandes roues.
3. La ou les roue(s) arrière(s) peuvent être en contact avec le sol.
4. La ou les roue(s) arrière(s) ne doivent pas dépasser la hauteur maximale par rapport au sol de 200mm.

- **Carrossage-inclinaison du fauteuil**

1. Le carrossage maximum du fauteuil, valable pour les 2 roues, peut varier jusqu'à 20° maximum pour éviter des chutes incontrôlées.
2. Cette règle doit être prise en compte par les nouvelles équipes ou pour les renouvellements de fauteuils, pour arriver progressivement à ce que l'ensemble du parc de tous les clubs respectent cette obligation.

- **Siège, accoudoir et dossier**

1. La hauteur maximale du siège par rapport au sol est de 530 mm.
2. Les accoudoirs fixés au fauteuil ne doivent pas dépasser la ligne des genoux ou du tronc en position assise.
3. Chaque fauteuil doit être obligatoirement muni d'un dossier dont la hauteur peut être variable selon le confort et le handicap du joueur.

- **Coussin**

1. Un seul coussin ou matière flexible est autorisé par joueur.
2. Le coussin ne peut excéder 100 mm pour les joueurs reconnus « handicapés ».
3. Le coussin ne peut excéder 50 mm pour les joueurs reconnus « valides ».

- **Pare-chocs**

1. Un pare-chocs autour du repose-pied est obligatoire pour empêcher les chocs avec les membres inférieurs du joueur.

2. La hauteur maximum du pare-chocs est de 110 mm.
3. Le pare-chocs peut être complété par une partie inférieure soudée («dispositif anti-encastrement»), d'une hauteur minimum de 200 mm par rapport au sol. Ce dispositif permet d'éviter aux pare-chocs de s'encastrer l'un dans l'autre.
4. Il est strictement impératif que les genoux du joueur ne dépassent pas le plan vertical du pare-chocs.

- **Repose-pied**

1. Un repose-pied est obligatoire sur chaque fauteuil.
2. Ce repose-pied doit être obligatoirement fixé au fauteuil.
3. Sa hauteur maximale est de 110 mm lorsque la ou les roues avant sont dans le sens de l'avant.
4. Il doit être conçu de façon à prévenir tout dommage à la surface du jeu.

- **Protections**

1. Une protection en mousse est obligatoire sur le tube fixé au dos, ainsi que sur l'ensemble des parties saillantes du fauteuil (vis, écrous...).
2. Il est conseillé de protéger le pare-chocs d'un matériau souple (tuyau, pneu usagé, adhésif...).
3. Il est conseillé d'installer des flasques sur les grandes roues pour éviter que les doigts soient en contact avec les rayons de celles-ci.

- **Divers**

1. Les dispositifs de direction, de freinage ou de vitesse sont interdits.
2. Il est autorisé de disposer des publicités sur les fauteuils (flasques, dossiers...).

C. LE FAUTEUIL ROULANT ET LE JOUEUR

1. Les sangles

1. Pour des raisons d'équité et de sécurité, tous les joueurs doivent être sanglés, à 3 endroits minimum sur le train inférieur :
 - Bassin
 - Cuisses
 - Pieds/chevilles
2. Seule la sangle autour des cuisses peut être utilisée afin de fixer les foulards supplémentaires.
3. Les joueurs sont libres de fixer les points de sanglage mais ceux-ci doivent :
 - Eviter de pouvoir bloquer le ballon entre les cuisses
 - Eviter de sortir les pieds des repose-pieds
 - Eviter de lever le bassin du fauteuil

2. L'inclinaison de l'angle genou-cuisse

Afin de favoriser l'égalité des chances, les joueurs considérés comme valides doivent avoir un angle entre les genoux et les cuisses inférieur à 90°.

Autrement dit, les genoux doivent être au-dessus du bassin lorsque le joueur est assis sur le fauteuil. Mesure à prendre entre le haut du genou et la crête iliaque.